

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **43 (1972)**

Heft 1

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLIIIe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 1 Janvier 1972

SOMMAIRE

Révision des statuts et secrétariat permanent — Problèmes actuels de l'horlogerie suisse
Les réserves naturelles du Jura bernois — Chronique économique

Révision des statuts et secrétariat permanent

Ainsi que nous l'avons déjà signalé à plusieurs reprises, le Comité de l'ADIJ poursuit l'étude de nouveaux statuts et envisage en particulier la création d'un secrétariat permanent.

De ces projets, il a été à nouveau question lors de la dernière séance du comité, à la fin de l'année, à Moutier. M. René Steiner, président de l'ADIJ, a notamment relevé que les travaux préparatoires en vue de la création d'un secrétariat permanent prenaient plus de temps que prévu. En particulier, le financement doit être assuré avant de soumettre à l'assemblée la proposition de créer ce secrétariat permanent. Et l'un des aspects du financement est le montant des cotisations des communes. L'ADIJ a décidé de renseigner toutes les communes du Jura sur ses problèmes et sur ses projets par le canal des associations de maires de nos districts. Les maires des districts de Delémont, Moutier et Laufon ont été informés. Des contacts identiques auront lieu dans les autres districts du Jura dès que cela sera possible. Ainsi, les communes seront très exactement renseignées sur l'importance des activités que déploie l'ADIJ dans les domaines qui les intéressent directement.

Un des problèmes à résoudre sera le choix du siège du secrétariat permanent. Le Comité directeur propose Moutier, pour des raisons de commodité, puisque l'ADIJ possède dans cette localité un immeuble qui pourrait fort bien accueillir ses bureaux. D'autres localités comme Delémont et Tramelan ont également fait acte de candidature et elles pourraient aussi entrer en considération pour peu que l'implantation du secrétariat de l'ADIJ puisse être envisagée à des conditions financières équivalentes. De toute manière, il appartiendra au Comité central de trancher sur ce point.

Le Comité de l'ADIJ aura bientôt terminé l'examen du projet de nouveaux statuts, puisqu'un seul article reste à adopter. Il appartiendra fort probablement à la prochaine assemblée générale de l'ADIJ d'approuver ces nouveaux statuts, alors que le Comité central devra encore se prononcer sur le projet de cahier des charges du secrétaire permanent.

On le voit, l'heure des grandes décisions approche pour notre chambre jurassienne d'économie et d'utilité publique, qui devrait être bientôt dotée d'un instrument efficace adapté aux nécessités du moment.

ADIJ